SYLOA
syndicat Loire aval
TERRITOIRES ENGAGÉS POUR L'EAU

Annexe 6

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Aperçu du rapport

PARTIE 1	Edito du Président	03
PARTIE 2	Organisation du syndicat	04
PARTIE 3	Animation du SAGE Estuaire de la Loire	12
PARTIE 4	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	19

Jean-Sébastien GUITTON
Président du SYLOA

ÉDITO DU PRÉSIDENT

Après une année 2022 marquée par l'intégration des nouvelles compétences opérationnelles du SYLOA sur les bassins versants de la Goulaine et de la Divatte, l'année 2023 a été dédiée à la finalisation de deux projets structurants pour le syndicat : le nouveau Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Estuaire de la Loire et le contrat territorial eau Goulaine - Divatte - Robinets (CT Eau).

Pour le SAGE, les services ont consacré le début de l'année à intégrer à ses documents constitutifs toutes les modifications apportées par les consultations administratives et du public. Il a ainsi été déposé en préfecture pour instruction par les services de l'État en mai 2023. La prochaine étape consistera en la validation du SAGE par arrêté interpréfectoral, attendue par de nombreux acteurs en 2024.

La construction du plan d'action du CT Eau a fait l'objet d'une concertation importante avec les acteurs et partenaires des bassins de la Goulaine, la Divatte et des Robinets. Ce dernier a été validé en septembre 2023, engageant les maîtres d'ouvrage pour un premier programme de trois ans, dont les principaux sont le SYLOA et le SMiB Evre Thau Saint-Denis Robinets Haie d'Alot.
En parallèle, le SYLOA a poursuivi les réflexions sur la gestion quantitative, avec l'étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC), et mené des actions visant à améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques dans les bassins versants de la Goulaine et de la Divatte.

2024 sera l'année de lancement officiel de ces projets structurants !

ORGANISATION DU SYNDICAT

COMPÉTENCES

A	COMPÉTENCE SOCLE	ANIMATION DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

15 EPCI membres (Nantes métropole, Communauté de communes du Pays d'Ancenis, Saint-Nazaire Agglo, CAP Atlantique La Baule Guérande Agglo, Communauté de communes Erdre et Gesvres, Communauté de communes Estuaire et Sillon, Communauté de communes Sèvre et Loire, Mauges Communauté, Pornic Agglo Pays de Retz, Anjou Bleu Communauté, Communauté de communes du Pays de Pontchâteau- Saint-Gildas-des-bois, Communauté de communes Sud Estuaire, Communauté de communes Sud Retz Atlantique, Communauté de communes des vallées du Haut-Anjou, Clisson Sèvre Maine Agglo) **et le Département de Loire-Atlantique** **(voir p7)**

B	COMPÉTENCE A LA CARTE	GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATION (hors item 5)
C	COMPÉTENCE A LA CARTE	ANIMATION DE PROGRAMMES CONCERTÉS

4 EPCI : Communauté d'agglomération Clisson, Sèvre et Maine Agglo ; Communauté d'agglomération Mauges Communauté ; Communauté de communes Sèvre et Loire ; Nantes Métropole

MISSIONS

- **Animation de la Commission Locale de l'Eau**
- **Pilotage d'études stratégiques à l'échelle du bassin versant**
- **Coordination et mobilisation des acteurs chargés de mettre en oeuvre le SAGE**
- **Communication et sensibilisation sur les enjeux de l'eau du territoire**

Bassin versant de l'Estuaire de la Loire

- **Amélioration de la qualité de l'eau**
- **Restauration et préservation des milieux aquatiques**
- **Gestion des niveaux d'eau**

Bassins versants de la Goulaine et de la Divatte

- **Animation du Contrat Territorial Eau (CT Eau) Goulaine Divatte Robinets**

Bassin versant de la Goulaine, la Divatte et des Robinets

- **Animation du site Natura 2000 du marais de Goulaine**

Marais de Goulaine

LE BUREAU

Le bureau est chargé de la préparation des comités syndicaux et de la gestion courante du syndicat.
Il est composé du Président et des Vice-Présidents.

PRESIDENT
Jean-Sébastien Guitton,
Nantes Métropole

1er Vice-Président, Claude Caudal,
Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz

2e Vice-Présidente, Chloé Girardot-Moitié
Département de Loire Atlantique

3e Vice-Président, Thierry Coignet
Communauté de communes de Sèvre et Loire

CHIFFRES CLÉS

44	délégués
5	comités syndicaux
53	délibérations en comité syndical

FAITS MARQUANTS

MODIFICATION STATUTAIRES

Le comité syndical du 8 décembre 2023 a voté trois modifications statutaires :

- La restitution de l'item n°5 « Défense contre les inondations et la mer » de la compétence GEMAPI à la Communauté de communes Sèvre et Loire, Mauges Communauté, Nantes métropole et Clisson Sèvre et Maine Agglo
- La modification de la composition du bureau du syndicat vers un format resserré autour du Président et des Vice-Présidents
- L'évolution du calcul des cotisations pour le financement de la compétence GEMAPI

LE COMITÉ SYNDICAL

Le comité syndical du SYLOA est composé de 44 délégués (22 titulaires et 22 suppléants), élus du Département de Loire-Atlantique, de la Métropole de Nantes, des communautés d'agglomération et des communautés de communes du périmètre du bassin versant de l'estuaire de la Loire. Il s'organise autour de deux collèges : le collège "missions communes" qui comprend les délégués de l'ensemble des membres du syndicat lui ayant transféré la compétence « missions relatives au SAGE » et le collège "Goulaine, Divatte" composé des délégués (6 délégués titulaires et 6 suppléants) des 4 membres du syndicat lui ayant transféré les compétences « GeMAPI » et « animation et coordination de programmes concertés".

Nantes Métropole
(membre du collège "Goulaine, Divatte")
Jean-Sébastien GUITTON
Jean-Claude LEMASSON
Jacques GARREAU
Thomas QUÉRO

Conseil Départemental de Loire-Atlantique
Chloé GIRARDOT-MOITIÉ
Jean-Luc SÉCHET
Ugo BESSIÈRE
Claire TRAMIER

Communauté de Communes du Pays d'Ancenis - COMPA
Rémy ORHON
Xavier LOUBERT-DAVAINE

Saint-Nazaire Agglo
Éric PROVOST
François CHÉNEAU

CAP Atlantique la Baule Guérande Agglo
Joseph DAVID
Annabelle GARAND

Communauté de Communes Erdre et Gesvres
Christine CHEVALIER
Pierrick GUÉGAN

Communauté de Communes Estuaire et Sillon
Daniel GUILLÉ
Roger GUYON
André LE BORGNE
Xavier CAILLON

Communauté de Communes Sèvre et Loire
(membre du collège "Goulaine, Divatte")
Thierry COIGNET
Jacques MONCORGET
Jean-Marc JOUNIER
Saïd EL MAMOUNI

Mauges Communauté
(membre du collège "Goulaine, Divatte")
Yannick BENOIST
Christophe DOUGÉ
Laurent HAY
Michel PAGEAU

Pornic Agglo Pays de Retz
Claude CAUDAL
Luc NORMAND
Daniel BENARD
Gaëtan LÉAUTÉ

Anjou Bleu Communauté
Jacques ROBERT
Pascal CROSSOUARD

Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau - Saint-Gildas-des-Bois
Olivier DEMARTY
Philippe JOUNY

Communauté de Communes Sud Estuaire
Sylvie GAUTREAU
Jean-Michel EMPROU

Communauté de Communes Sud Retz Atlantique
Jean CHARRIER
Yves BATARD

Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou
Jean-Pierre BRU
Virginie GUICHARD

Clisson, Sèvre et Maine Agglo
(membre du collège "Goulaine, Divatte")
Jean-Marc MÉNARD
Philippe ROUSSEAU

LE COMITÉ SYNDICAL

FAITS MARQUANTS

COMMUNICATION

Validation de la stratégie de communication du SYLOA

Le 1 erfévrier 2023, le comité syndical a validé la nouvelle stratégie de communication du SYLOA, projet réalisé en concertation lors d'ateliers de travail avec les agents et les élus du syndicat. Parmi les mesures proposées figure la conception d'une phrase d'accroche qui explique la raison d'être du syndicat : Territoires engagés pour l'eau. Cette dernière a été intégrée au logo.

En deuxième lieu, la stratégie recommandait la transformation de la lettre interne du SYLOA en une lettre électronique. La première lettre d'information a été diffusée en octobre 2023. Enfin, un compte LinkedIn SYLOA a également été créé fin 2023.

SYLOA
syndicat Loire aval
TERRITOIRES ENGAGÉS POUR L'EAU

Le logo et la Newsletter

FINANCES

Prospective financière sur le budget annexe

Le budget annexe du SYLOA comprend les dépenses liées aux compétences à la carte du syndicat : « GEMAPI » et « Animation et coordination de programmes concertés ». Il intégrera ces prochaines années des évolutions à la hausse liées à plusieurs facteurs :

- La mise en œuvre du contrat territorial eau Goulaine - Divatte- Robinets pour lequel une stratégie et un programme d'actions ont été définis pour la période 2024-2029
- Des travaux importants sur les ouvrages hydrauliques pour la restauration de la continuité écologique

En 2023, le SYLOA a mandaté un cabinet d'expertise comptable afin de projeter des scénarios financiers pour absorber ces augmentations avec un travail d'audit sur la situation financière actuelle du budget annexe et une réflexion prospective sur la période 2024-2030. Ce travail a préparé l'augmentation des cotisations des quatre membres concernés dès 2024.

ÉQUIPE TECHNIQUE

au 31 décembre 2023

DIRECTRICE

CAROLINE ROHART

Chargée de communication concertation
Céline OLLINGER

POLE ADMINISTRATIF

Responsable
Poste vacant à partir du 18 décembre 2023

Assistante administrative - comptable
Véronique MERLET

Assistant administratif
Recrutement à venir

POLE ANIMATION SAGE - COORDINATION DES CONTRATS

Responsable et animatrice SAGE
Julie Pierre

Animatrice SAGE - Estuaire de la Loire
Justine VAILLANT

Animatrice SAGE - Qualité des eaux
Lauriane PERCHERON

Chargée de mission gestion quantitative
Loäne ROUILLER

Chargé de mission ASTER
Poste vacant

Chargé d'évaluation, administrateur de données
Stéphane RENOU

Animateur Estuaire de la Loire
Recrutement à venir

POLE GEMAPI

Responsable
Laurence LE ROY

Chargée de mission Natura 2000
Pauline BEILLEVERT

Animateur bassins versants Goulaine Divatte Robinets (technicien environnement à partir de 2024)
Jonathan THIERY-COLLET

Technicien rivière
Antoine JANITOR

Animateur Contrat Territorial Goulaine, Divatte, Robinets
Recrutement à venir

Animateur pollutions diffuses Bocage
Recrutement à venir

FAITS MARQUANTS

En 2024, plusieurs agents rejoindront l'équipe du SYLOA pour répondre à la mise en œuvre de ses principaux projets :

- La mise en œuvre du SAGE Estuaire de la Loire : un animateur Estuaire de la Loire
- La mise en œuvre du CT Eau Goulaine - Divatte - Robinets : un animateur du CT Eau, un animateur pollutions diffuses.

Les postes vacants de responsable du pôle administratif et de chargé de mission milieux aquatiques - ASTER, seront également pourvus début 2024.

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

Dépenses

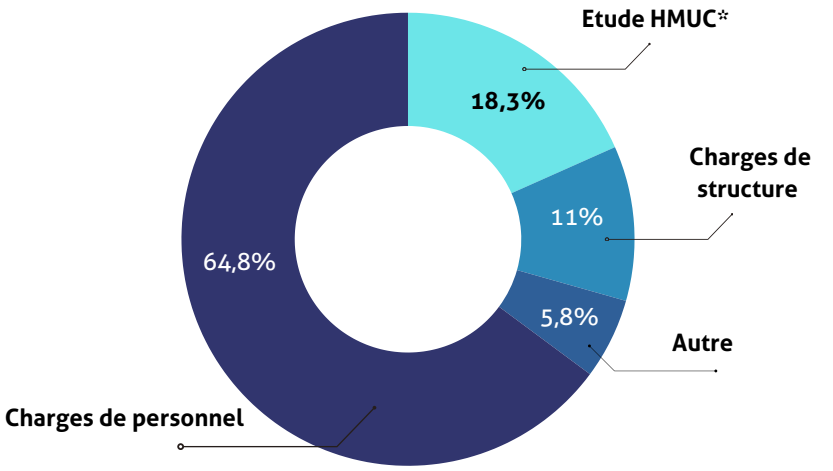

Recettes

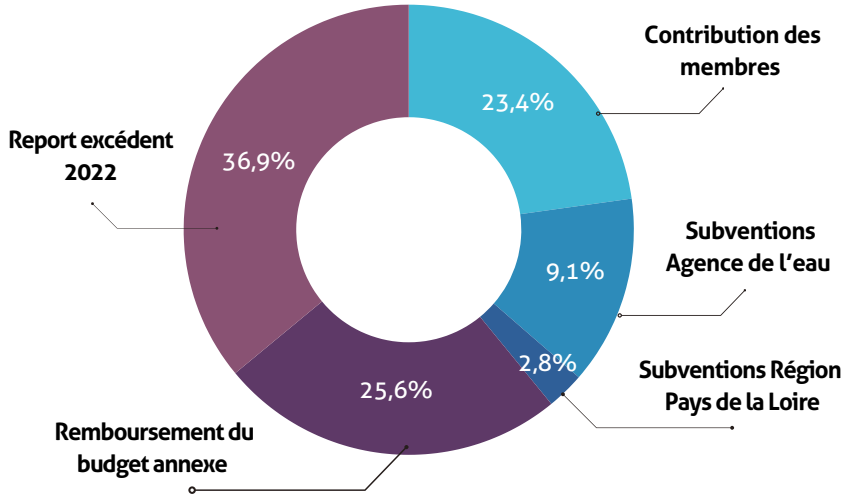

*Hydrologie Milieux Usages Climat

INVESTISSEMENT

Dépenses

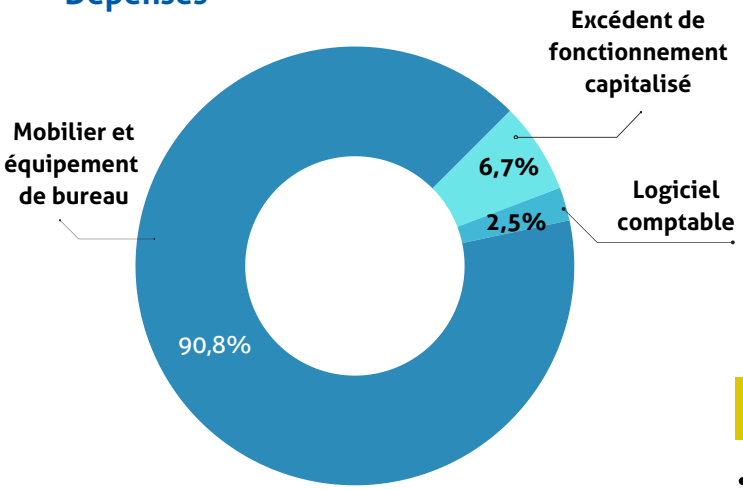

Recettes

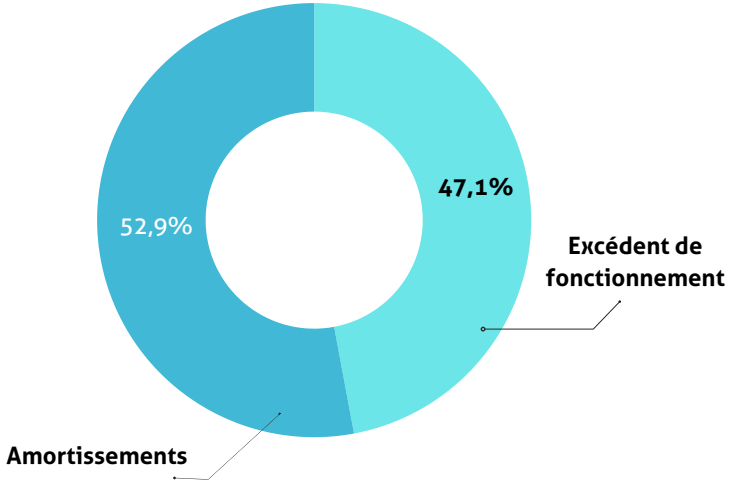

FAITS MARQUANTS

- Augmentation de 13% des charges de structures dues à l'augmentation des loyers.
- L'étude HMUC* constitue une des principales charges de fonctionnement en 2023 en dehors des diverses charges.

BUDGET ANNEXE

FONCTIONNEMENT

Dépenses

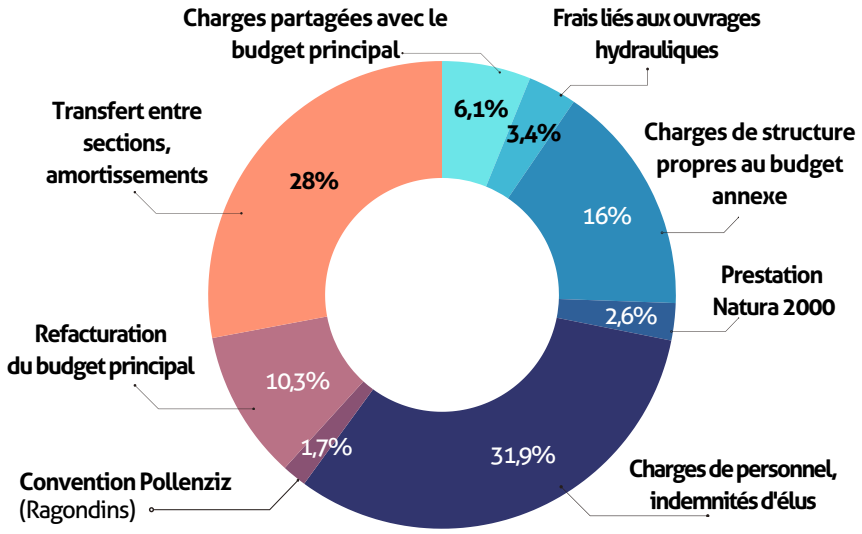

Recettes

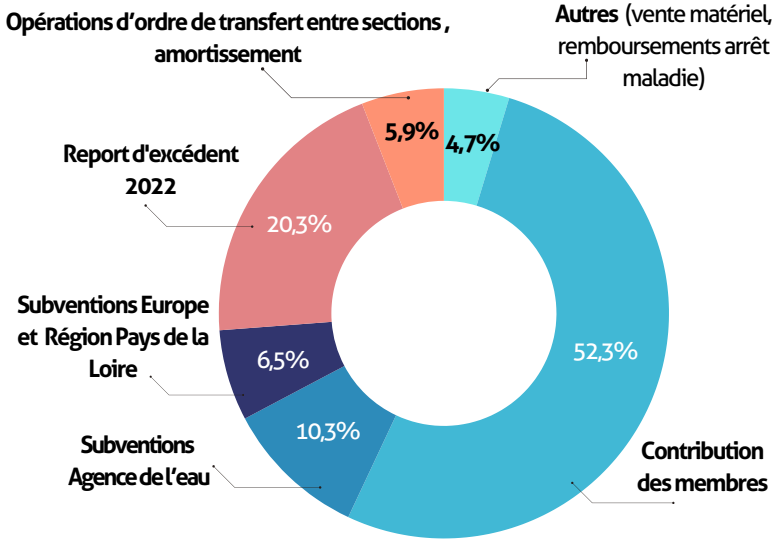

INVESTISSEMENT

Dépenses

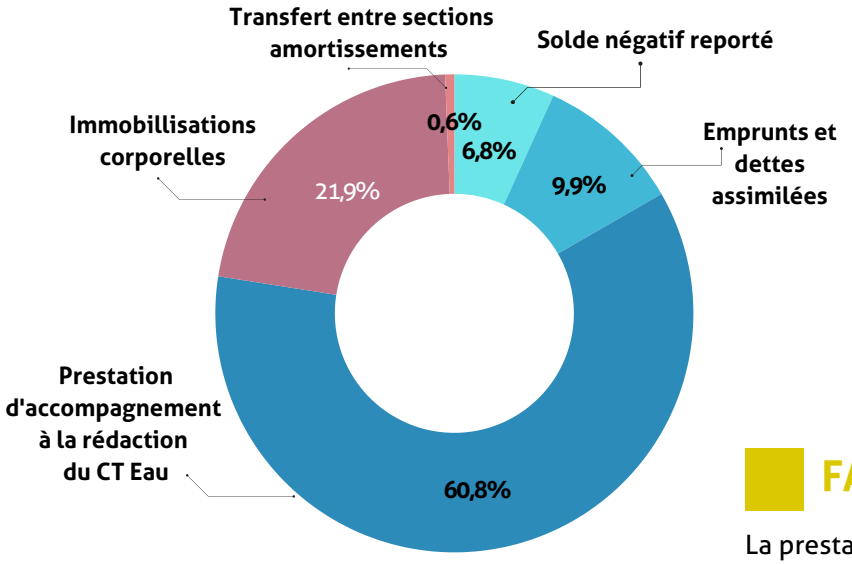

Recettes

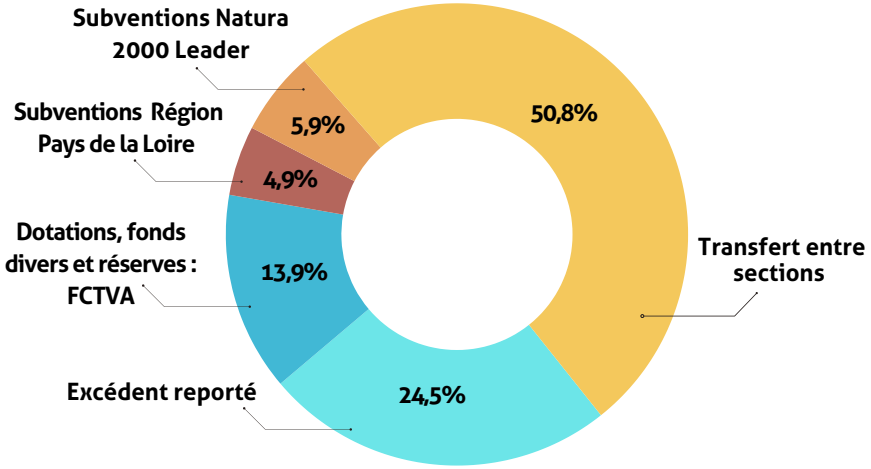

FAITS MARQUANTS

La prestation d'accompagnement à la rédaction du CT Eau constitue l'une des principales dépenses en 2024.

ANIMATION DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

Missions

Le Syndicat Loire Aval (SYLOA) est la structure porteuse du SAGE Estuaire de la Loire. Il met à disposition les moyens humains et financiers afin d'assurer sa mise en œuvre, sa révision et son suivi. Il accompagne les porteurs de projets dans leurs démarches d'aménagement du territoire, porte les études relevant d'un enjeu global sur le bassin versant, sensibilise et communique sur les thématiques du SAGE Estuaire de la Loire.

Dans ce cadre, le SYLOA assure le secrétariat technique de la Commission Locale de l'Eau (CLE). Il prépare notamment les dossiers relatifs à tout projet d'aménagement public ou privé ayant un impact sur l'eau et les milieux aquatiques, soumis à autorisation environnementale sur lesquels la CLE doit émettre un avis.

Le syndicat porte des mission de coordination des contrats territoriaux eau engagés sur le périmètre du SAGE et d'animation du réseau des techniciens milieux aquatiques et bassins versants (ASTER). À travers cette mission d'accompagnement technique et de suivi des travaux , il conseille et appuie les techniciens du territoire en partageant des informations techniques, méthodologiques et des retours d'expériences.

Élus référents

Claude CAUDAL
Président de la Commission Locale de l'Eau

Olivier DEMARTY
Référent gestion quantitative

Eric PROVOST
Référent communication

ANIMATION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Le SYLOA, en tant que structure porteuse du SAGE assure le secrétariat administratif et technique et de la CLE et suit la révision du SAGE Estuaire de la Loire.

FAITS MARQUANTS

REVISION DU SAGE

Dépôt des documents du SAGE en préfecture

Le SAGE a été validé par la CLE le 13 décembre 2022. Afin qu'il puisse être instruit par les services de l'État, les éléments consignés dans les mémoires en réponse aux consultations administratives et du public ont été intégrés aux documents constitutifs du SAGE : le PAGD, le règlement, le rapport de présentation et le dossier d'autorisation environnementale. Les équipes du SYLOA ont déposé les documents finalisés à la préfecture de Loire Atlantique pour instruction le 12 mai 2023.

L'instruction des documents du SAGE a donné lieu a plusieurs échanges avec les services de l'État sur les impacts de la règle 2 et des dispositions liées à la protection des zones humides. Les équipes du SYLOA on produit et diffusé en septembre 2023 une note d'analyse des effets et des impacts du dispositif de protection des zones humides du SAGE sur les opérations d'aménagement du territoire. S'en sont suivis plusieurs rencontres avec les services de la Préfecture.

À l'issue de cette instruction, le SAGE sera validé par arrêté interpréfectoral. Des modifications de la rédaction du SAGE peuvent également être apportées par les services de l'État. Si tel est le cas, les modifications seront soumises à la CLE pour avis, qui disposera d'un délai de deux mois pour y répondre.

TRAVAUX DE LA CLE

Étude des dossiers d'autorisation environnementale

Les projets d'aménagements (routes, ZAC, etc.) susceptibles d'avoir des impacts sur l'eau et les milieux (imperméabilisation, rejets, prélèvements, etc.) sur le périmètre du SAGE sont soumis à autorisation environnementale. Avant leur mise en œuvre, les porteurs de projets doivent déposer un dossier auprès des services de l'État, de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou des Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDT/DDTM) pour instruction. Le bureau de la CLE est consulté par le service instructeur pour émettre un avis sur ces dossiers au regard des documents du SAGE en vigueur. Neuf dossiers d'autorisation environnementale ont été soumis à avis du bureau de CLE en 2023.

5 CT Eau validés par la CLE

Cinq contrats territoriaux eau ont été présentés à la CLE en 2023 et ont reçu un avis favorable :

- Erdre
- Havre Grée affluents de la Loire en Pays d'Ancenis
- Goulaine Divatte Robinets
- Sillon et Marais Nord Loire (reprogrammation)
- Brière Brivet (reprogrammation)

Le contenu du programme doit être en accord avec les orientations du SAGE et répondre aux dispositions pour lesquelles les porteurs de contrats sont identifiés comme maître d'ouvrage.

CHIFFRES CLÉS

6	avis favorables à des dossiers d'autorisation environnementale
3	avis défavorables à des dossiers d'autorisation environnementale
5	contrats territoriaux validés en CLE

PERSPECTIVES 2024

REVISION DU SAGE

- Validation du SAGE par arrêté interpréfectoral.
- Avis de la CLE sur les CT Eau : « Acheneau Tenu 2024-2026 » (reprogrammation), « Contrat pour la Loire et ses annexes » 2024-2026 (reprogrammation)

MISE EN OEUVRE DU NOUVEAU SAGE

Pour répondre aux nombreux objectifs que la CLE s'est fixés pour ces prochaines années, le SYLOA a entrepris plusieurs actions en anticipation de l'approbation du nouveau SAGE.

FAITS MARQUANTS

GOUVERNANCE

Guide de prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme

Le PAGD du SAGE Estuaire de la Loire contient une disposition (G2-6) visant la bonne intégration des dispositions du SAGE dans les documents d'urbanisme. Pour y répondre, la SYLOA a travaillé en 2023 à la conception d'un guide pratique avec le prestataire, « la boîte de l'espace ». Le guide a pour objectifs :

- de faciliter les démarches des collectivités de mise en compatibilité de leurs documents de planification d'urbanisme avec le SAGE en assurant notamment une homogénéisation des modalités d'intégration des thématiques « eau » dans ces mêmes documents ;
- de faciliter la lecture du SAGE par les structures porteuses de documents de planification (SCoT, PLU, PLUi) ;
- d'aider à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

Un groupe de travail a été constitué, composé des structures porteuses de SCoT, des services eau et urbanisme des intercommunalités du territoire, des services de l'État, des agences d'urbanisme ainsi que de l'agence de l'eau et des syndicats porteurs de contrat territoriaux eau. Une première réunion a été organisée courant novembre. Le travail sera poursuivi en 2024.

Validation de la stratégie de communication de la CLE

La Commission Locale de l'Eau a validé le 30 mars 2023 la stratégie de communication et de sensibilisation de la CLE. Elle se décline en trois axes stratégiques :

- favoriser l'appropriation du SAGE ;
- maintenir la dynamique de projet commun ;
- promouvoir l'eau comme bien commun sur le territoire du SAGE.

La stratégie sera déployée via un plan d'actions sur six ans avec pour objectif de mobiliser les acteurs du territoire et inciter les usagers à adopter de bonnes pratiques pour réduire les impacts sur les milieux aquatiques et les ressources en eau. En 2023, la réalisation des premiers supports de communication a été entreprise : une vidéo de présentation du SAGE et la création d'un guide du SAGE simplifié.

Tournage de la vidéo de présentation du SAGE

GESTION QUANTITATIVE

Etude Hydrologie Milieux Usages Climat : état initial et diagnostic des 4 volets

En 2022, le SYLOA a initié, à la demande de la Commission Locale de l'Eau, une étude sur la gestion de la ressource en eau, dans un contexte d'évolution des besoins et de changement climatique : l'étude Hydrologie-Milieux-Usages-Climat (HMUC). Cette mission a été confiée au cabinet ANTEA. L'année 2023 a été consacrée à la phase 2 de l'étude : réaliser un état initial et un diagnostic des quatre volets de l'étude et un croisement des volets.
Trois ateliers relatifs aux scénarios d'évolutions des usages et au modèle d'allocation de la ressource (WEAP*) ont été organisés. Les hypothèses discutées en ateliers ont ainsi été validées lors du comité de pilotage du 4 avril. En parallèle, le travail sur les débits biologiques a été lancé avec la réalisation des campagnes de terrain qui se sont étalées du mois de janvier à juin 2023, du fait de conditions hydrologiques très instables.

*outil de création de modèles pour la planification des ressources en eau

MISE EN OEUVRE DU NOUVEAU SAGE

FAITS MARQUANTS

QUALITE DES MILIEUX

Élaboration d'un cahier des charges type de caractérisation des fonctionnalités des zones humides

Le SYLOA est identifié par le nouveau SAGE pour la production de modèles de cahiers des charges à destination des maîtres d'ouvrages. Le 8 juillet 2022, la CLE a validé ceux permettant :

- L'actualisation des inventaires des zones humides, en réponse à la disposition M2-1 du nouveau SAGE ;
- Les inventaires des éléments structurants du paysage et la caractérisation de leurs fonctionnalités, en réponse à la disposition QE3-8 du nouveau SAGE.

En parallèle, les réflexions ont débuté pour un deuxième cahier des charges dédié à la caractérisation des fonctionnalités des zones humides, et leur hiérarchisation pour prioriser les secteurs à restaurer.

Ces réflexions, engagées avec le Forum des marais atlantiques (FMA), ont permis d'aboutir à une proposition de cadrage de la méthode, présentée en comité technique SAGE le 15 novembre 2022.
Les travaux se sont poursuivis en 2023 avec deux temps de travail avec le FMA (17 mars, 20 juin), en préparation du groupe de travail du 29 juin spécifique aux cahiers des charges mutualisés réunissant les maîtres d'ouvrages concernés (EPCI-fp, syndicats de bassin versant) et les financeurs.

Lors de ce groupe de travail, il a été acté :

- La poursuite de la rédaction du cahier des charges pour la caractérisation des fonctionnalités des zones humides ;
- L'actualisation du cahier des charges des études préalables aux contrats pour les zones humides de marais.

QUALITÉ DES EAUX / LITTORAL

Le SAGE Estuaire de la Loire fixent plusieurs objectifs en faveur de la restauration de la qualité des eaux des cours d'eau, de l'estuaire et des eaux côtières, situés sur le périmètre du SAGE:

- Réduire de 20% les flux d'azote à l'exutoire des affluents de la Loire à l'horizon 2027 ;
- Réduire de 20% les flux de phosphore des affluents de la Loire à horizon 2027 ;
- Réduire les contaminations par les pesticides et l'impact des micropolluants ;
- Comprendre les écarts au bon état chimique et améliorer la qualité des eaux littorales vis-à-vis des micropolluants ;
- Atteindre le bon potentiel de la masse d'eau de transition.

Actuellement, des mesures de suivi de la qualité de l'eau sont réalisées par divers opérateurs. Les équipes du SYLOA ont réalisé un recensement des différents suivis sur le périmètre du SAGE. L'objectif est d'identifier les secteurs dépourvus de données, de s'assurer de la pérennité des suivis existants, voire de les compléter, afin d'effectuer le suivi de l'atteinte des objectifs du SAGE.

PERSPECTIVES 2024

GOUVERNANCE

- Réalisation de fiches d'aide à la lecture du SAGE.
- Validation du guide de prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme en CLE du 24 septembre.
- Une fois le SAGE validé :
  - Installation des 9 commissions territoriales , pour le lancement de la mise en œuvre du SAGE ;
  - Diffusion des documents de présentation du SAGE.

QUALITÉ DES MILIEUX

- Expérimentation du cahier des charges type de caractérisation des fonctionnalités des zones humides sur un secteur test.

GESTION QUANTITATIVE

- Résultats de la phase 2 de l'étude HMUC et démarrage de la phase 3.
- Organisation d'un rendez-vous Inter-SAGE avec la CLE de la Baie de Bourgneuf et celle de Grand Lieu sur la thématique de la gestion quantitative le 15 novembre.

QUALITE DES EAUX / LITTORAL

- Lancement de l'étude sur l'amélioration de la connaissance des flux de nutriments (azote et phosphore) qui transitent vers les eaux littorales.

COORDINATION DES CONTRATS TERRITORIAUX EAU

Dans le cadre de la coordination des contrats territoriaux eau, le SYLOA accompagne les structures porteuses de contrats en phase d'élaboration ou de renouvellement pour la bonne prise en compte des enjeux et des objectifs du SAGE dans ces programmations contribuant à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau.
Par ailleurs, le syndicat assure le suivi de la mise en œuvre de ces contrats, notamment des études et travaux structurants qui y sont inscrits et menés à l'échelle du sous-bassin versant de référence.

Enfin, le SYLOA propose des outils facilitant l'intégration des dispositions du SAGE à la programmation des contrats.

FAITS MARQUANTS

ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI DES CT EAU

Suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre des contrats territoriaux eau

Le SYLOA a accompagné les structures porteuses de CT Eau en phase d'élaboration ou de renouvellement sur les sous-bassins versants prioritaires de l'Erdre, de l'Hâvre-Grée, de Goulaine-Divatte-Robinets et d'Acheneau-Tenu.

La signature du CT Eau Erdre le 4 décembre 2023

Réunion des animateurs de contrats

Une réunion, à destination des animateurs de CT Eau, a été organisée le 19 octobre 2023. Cette rencontre a été l'occasion d'échanger autour de la gouvernance du SAGE, notamment l'organisation des commissions territoriales. Sur le volet opérationnel, les structures ont réalisé un point d'étape sur l'actualisation des inventaires des zones humides et des éléments structurants du paysage. Les équipes du SYLOA ont également présenté les projets portés par le syndicat à destination des porteurs de contrats dans une optique de mutualisation : la communication du SAGE et le déploiement de SYSMA.

Lancement des inventaires des zones humides et des éléments structurant du paysage

Pour protéger et restaurer les milieux subissant des pressions importantes sur le périmètre du SAGE tels que les zones humides et les éléments structurants du paysage (haies, talus, fossés, etc.), il est nécessaire de les répertorier. Deux dispositions du SAGE répondent à ce besoin : M2-1 : « actualiser les inventaires et caractériser les fonctionnalités des zones humides » et QE3-8 « Inventorier les éléments du paysage et caractériser leurs fonctionnalités ».

Zone humide entourée de haies et bosquets, des éléments structurants du paysage

Pour accompagner les intercommunalités dans leur mise en œuvre, le SYLOA a rédigé des cahiers des charges type qui ont été validés par la CLE le 8 juillet 2022.
En 2023, quatre EPCI ont lancé conjointement ces deux types d'inventaires en s'appuyant sur ces cahiers des charges : la Communauté de Communes Pontchâteau Saint-Gildas, la Communauté de communes Estuaire et Sillon, Pornic Agglo Pays de Retz, la Communauté de Communes Sud estuaire, Saint-Nazaire Agglo.

L'équipe du pôle SAGE a suivi la réalisation et le bon déroulé de ces inventaires, en participant aux comités techniques et de pilotage, et en accompagnant la méthodologie (cartographique, technique, animation de démarche). Le bureau de la CLE validera les inventaires de chaque EPCI.

CHIFFRES CLÉS

4 EPCI ont lancé les inventaires des zones humides et éléments structurants du paysage sur leur territoire en prenant en compte les cahiers des charges validés par la Commission locale de l'eau.

COORDINATION DES CONTRATS TERRITORIAUX EAU

FAITS MARQUANTS

DEPLOIEMENT D'OUTILS

Recueil des données milieux aquatiques avec l'outil SYSMA

Sur le territoire du SAGE, de nombreuses données de description des milieux aquatiques sont produites par les porteurs de CT Eau. Leur collecte et standardisation constituent un enjeu fort pour le suivi de la mise en œuvre du SAGE et son évaluation. Afin d'organiser une base de données homogène sur l'ensemble du périmètre du SAGE, un outil cartographique est déployé sur les sous-bassins versants : l'application SYSMA. Conçu pour faciliter le suivi des actions par les techniciens, cet outil permet :

- d'évaluer l'état des cours d'eau alimentant le diagnostic du territoire,
- de constituer une programmation de travaux,
- de suivre leur mise en œuvre dans le temps et de réaliser leur bilan.

En 2023, les équipes du SYLOA ont finalisé les formations initiales à l'utilisation de l'outil , à destination des techniciens de rivières et animateurs de CT Eau sur l'ensemble du bassin versant. Le SYLOA accompagne également ces porteurs de projets ainsi que les bureaux d'études en charge de la reprogrammation des contrats à l'intégration des données récoltées dans SYSMA.

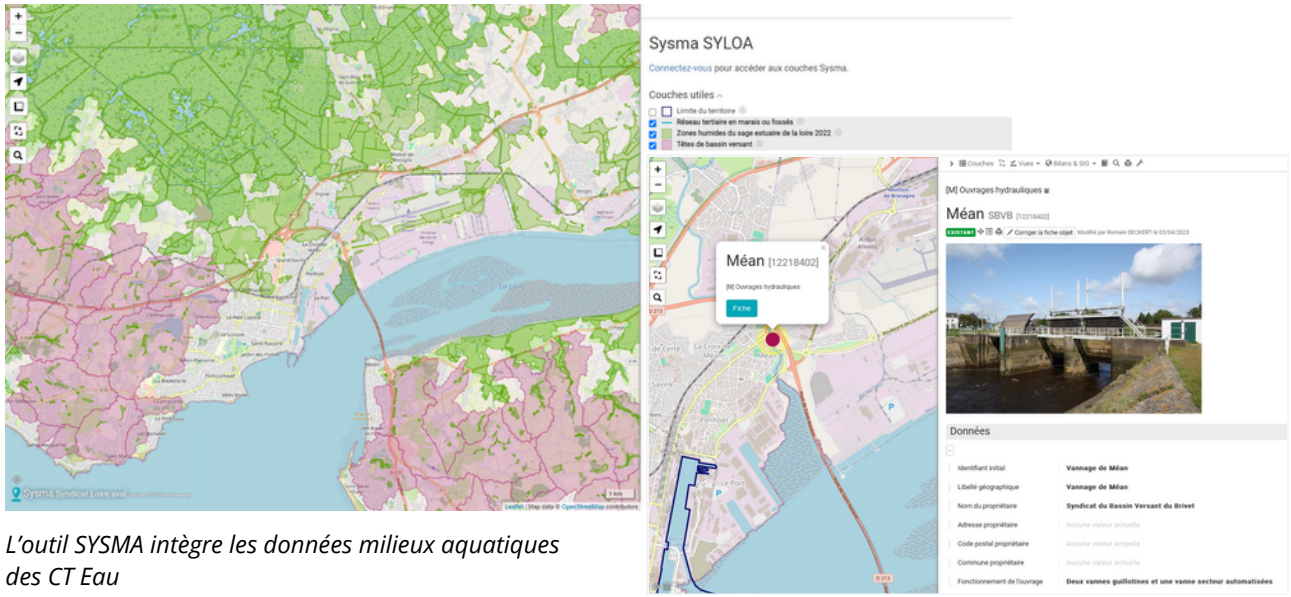

L'outil SYSMA intègre les données milieux aquatiques des CT Eau

Réalisation des premiers carnets de territoire

Les carnets de territoire présentent les enjeux et les objectifs fixés par le SAGE Estuaire de la Loire et les éléments à intégrer aux programmations. Ce sont des outils à destination des maîtres d'ouvrage des sous-bassins versants de référence du SAGE facilitant sa mise en œuvre. En 2023, le SYLOA a finalisé le carnet du contrat « Goulaine-Divatte-Robinets » et initié les réflexions sur celui de « Littoral Guérandais et Nazairien ».

PERSPECTIVES 2024

- Accompagnement du CT Eau Littoral Guérandais et Nazairien pour l'élaboration de leur prochain contrat
- Création d'outils mutualisés de sensibilisation sur les têtes de bassin versant et sur les impacts des plans d'eau
- Intégration des données liées aux inventaires des éléments structurants du paysage et des zones humides dans SYSMA

ACCOMPAGNEMENT DES TECHNICIENS RIVIERES DU TERRITOIRE

La mission ASTER du SYLOA consiste à animer le réseau des techniciens milieux aquatiques sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire, en partageant des informations techniques, méthodologiques et des retours d'expérience.

Pour l'ensemble des actions en faveur des milieux aquatiques, elle apporte un appui technique aux porteurs de contrat territorial eau. Elle est soutenue financièrement par l'agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre de son 11e programme d'intervention.

Formation "Petits cours d'eau intermittents" organisée par le SYLOA en 2023

FAITS MARQUANTS

ORGANISATION DE FORMATIONS

En 2023, le SYLOA a organisé trois formations très attendues des techniciens :

- Le 5 avril, une journée d'information technique sur la restauration des petits cours d'eau intermittents. Cette session, animée par Mikaël Le Bihan de l'Office Français de la Biodiversité, alternait théorie et visite terrain. 25 personnes ont fait le déplacement à Mortagne-sur-Sèvre, sur le territoire du syndicat de la Sèvre Nantaise qui était partenaire de cette formation.
- Un second temps fort a réuni les techniciens rivière le 27 juin sur la réglementation et les travaux sur cours d'eau. Basé sur des retours d'expérience, cet événement a offert aux participants l'opportunité d'échanger sur leurs bonnes pratiques à travers des exemples de travaux réalisés sur les masses d'eau du Loup Pendu et du Tenu.
- Un module de 6 jours a été organisé d'octobre à décembre : Gestion concertée de la ressource en eau: comment animer le dialogue territorial, animée par l'IFREE (Institut Formation Recherche Éducation à l'Environnement).

PERSPECTIVES 2024

- Relance de la mission ASTER qui, à la suite d'une évaluation des besoins du territoire, se recentre sur l'expertise technique et l'animation du réseau
- En complément, un accompagnement spécifique sur les thématiques de la qualité de l'eau (formations, retours d'expérience, animation d'un réseau) sera initié en 2024.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

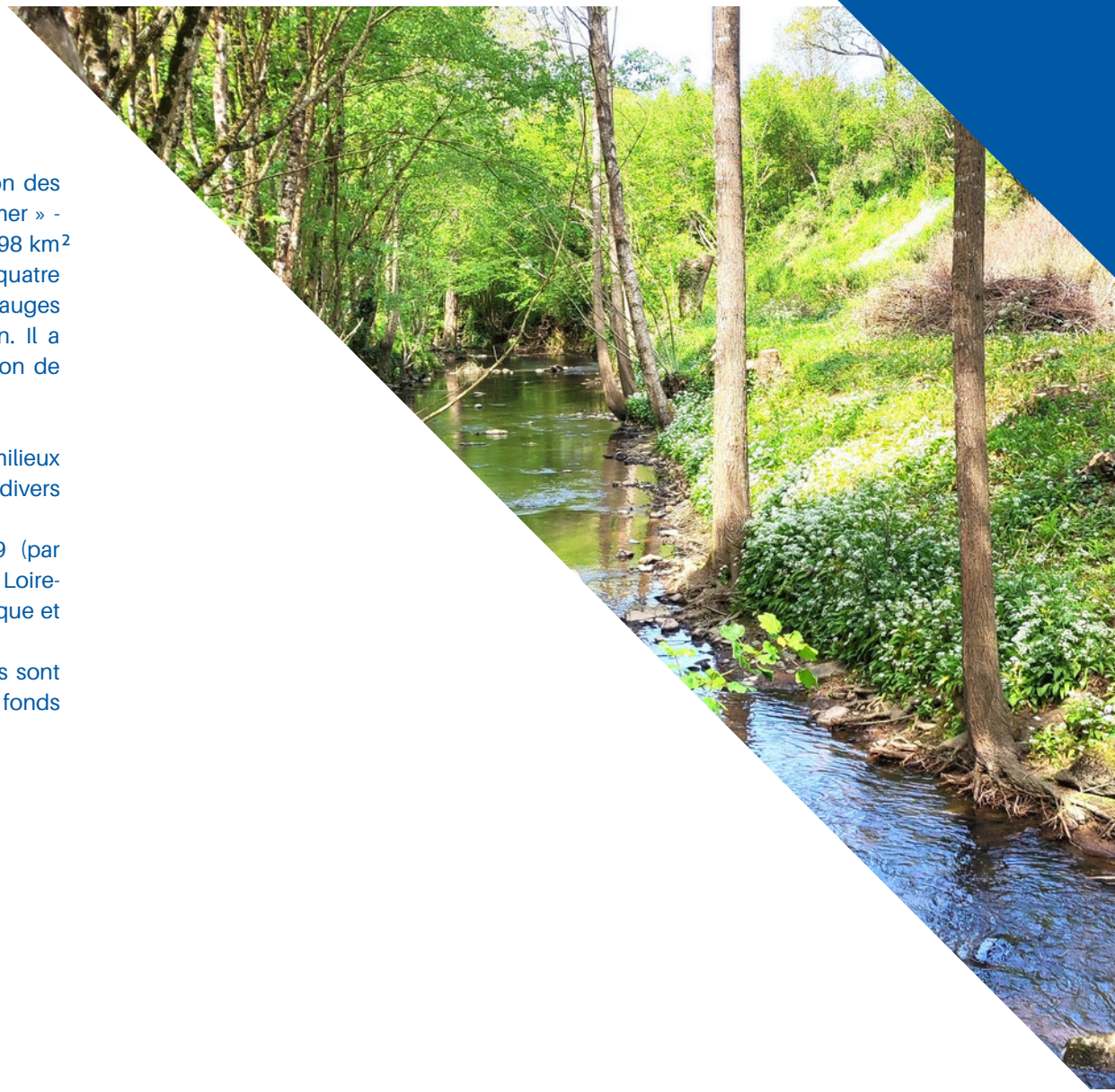

Missions

Le SYLOA est compétent en « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - hors item 5 - « Défense contre les inondations et la mer » - sur les bassins versants de la Goulaine et de la Divatte, soit un territoire de 298 km² sur deux départements. Cette compétence lui a été transférée par quatre intercommunalités : la communauté de communes Sèvre et Loire, Mauges Communauté, Nantes Métropole et Clisson, Sèvre et Maine Agglomération. Il a également en charge la gestion de 7 ouvrages hydrauliques et d'une station de pompage sur le bassin versant de la Goulaine.

Le SYLOA anime deux projets concertés en lien avec la gestion des milieux aquatiques et la préservation de la biodiversité aquatique financés par divers partenaires :

- Le contrat territorial eau Goulaine - Divatte - Robinets 2024 - 2029 (par convention avec le SMIB sur Robinets), financé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de Loire et le Département de Loire Atlantique et du Maine et Loire
- Le DOCOB du site Natura 2000 du marais de Goulaine, dont les actions sont majoritairement financées par la Région Pays de la Loire et des fonds Européens.

Elu référent

Thierry COIGNET, troisième vice-Président du SYLOA

ANIMATION DU CONTRAT TERRITORIAL EAU GOULAINE-DIVATTE-ROBINETS

Le SYLOA est l'animateur du contrat territorial eau sur les bassins versants de la Goulaine, de la Divatte et des Robinets, par convention avec le SMIB pour Robinets. Cette programmation multithématique mobilise les financements dédiés à l'amélioration des milieux aquatiques, à la lutte contre les pollutions diffuses et à la gestion quantitative, dans l'objectif d'atteindre le bon état des masses d'eau.

Mené en concertation avec les acteurs du territoire, le contrat répond aux enjeux des territoires avec la mise en œuvre d'actions pour une durée de six ans.

Plantations de haies réalisées dans le cadre du précédent Contrat territorial Goulaine

FAITS MARQUANTS

Le comité syndical valide le contrat territorial eau Goulaine Divatte Robinets

Le comité syndical du SYLOA a validé la stratégie CT Eau Goulaine Divatte Robinets le 26 septembre dernier. Le projet, d'un montant de 6,9 millions d'euros, dont 1,5 millions d'euros pour le SYLOA planifie 71 actions sur six ans.

La stratégie du CTEAU s'articule autour de six enjeux :

- Favoriser une résilience globale du territoire, et notamment dans un contexte de changement climatique
- Améliorer la qualité de l'eau pour respecter les objectifs fixés par le SAGE en termes de bon état des masses d'eau et sur les paramètres phosphore, pesticides et azote
- Préserver la ressource quantitative du territoire
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques
- Protéger, gérer et restaurer les espaces de biodiversité et de marais
- Fédérer, sensibiliser et communiquer auprès des acteurs du territoire

Les contrats territoriaux couvriront deux périodes 2024-2026 et 2027-2029.

Les principales actions

Sur les six années, le programme comporte notamment sur le volet qualité des eaux, la plantation de 25 km de haies et l'accompagnement de 35 exploitants agricoles à des changements de pratiques. Pour restaurer la qualité des milieux aquatiques, il prévoit le rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire de cinq grands ouvrages hydrauliques, la restauration de 28 km de cours d'eau en tête de bassin versant et de 30 km de canaux de marais envasés.

Sur la partie gestion quantitative, dans un premier temps, une étude sur le fonctionnement hydrologique du bassin versant de la Divatte analysera l'origine des assecs sur le bassin. A la suite des résultats de l'étude HMUC, le CT Eau prévoit la mise en place de stations de suivis quantitatives sur les trois bassins versants du territoire.

CHIFFRES CLÉS

5	maîtres d'ouvrage
6,9	millions d'euros
5	millions d'euros de subventions (montant prévisionnel)

PERSPECTIVES 2024

- Arrivées d'une animatrice du contrat et d'un animateur pollutions diffuses
- Signature du contrat par les financeurs et les maîtres d'ouvrage le 11 octobre
- Mise en œuvre des premières actions du contrat territorial

RÉPONSE A DES APPELS A PROJETS

Le syndicat répond ponctuellement à des appels à projets qui lui permettent d'obtenir des subventions pour réaliser certains travaux en faveur de l'amélioration de qualité de l'eau ou des milieux aquatiques.

FAITS MARQUANTS

Des plantations de haies et de l'agroforesterie via le Programme Liger Bocage

Sur le bassin versant de la Goulaine, le SYLOA a piloté des projets de plantations de haies et d'arbres (agroforesterie) auprès de diverses exploitations agricoles. Cette prestation a été mise en œuvre par la Chambre d'agriculture et financée à 80% par le programme Liger Bocage et 20% par le SYLOA. L'objectif de cette opération est la rétention de l'eau pluviale, la création d'ombre sur les parcelles, et l'amélioration de la qualité de l'eau.

Les arbres plantés dans le cadre de Liger Bocage à la Chapelle Heulin

PERSPECTIVES 2024

Renaturation de la Boisardière, un affluent du canal des Bardets sur la commune de la Divatte-sur-Loire : reméandrage du lit du cours d'eau accompagné d'une création de zones humides.

La Boisardière, affluent du canal des Bardets

CHIFFRES CLÉS

49 arbres plantés et 1220 mètres linéaires de haies dans le cadre du programme Liger Bocage

ANIMATION DU SITE NATURA 2000 DU MARAIS DE GOULAINE

Le marais de Goulaine est situé à 15 km de Nantes, il s'étend sur 1514 hectares et se déploie sur six communes du bassin versant de la Goulaine : Basse-Goulaine, Saint-Julien-de-Concelles, le Loroux-Bottereau, le Landreau, la Chapelle-Heulin et Haute-Goulaine.

Il est classé Natura 2000, du fait de la présence d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire présents sur le site. Le SYLOA est la structure porteuse du site Natura 2000 - Marais de Goulaine. A ce titre, il a en charge l'élaboration du DOCument d'OBjectifs (DOCOB) , qui présente l'état des lieux et le plan de gestion pluriannuel à mettre en œuvre, et anime le suivi de sa mise en œuvre, sous le contrôle du COPIL.

CHIFFRES CLÉS

4885 grands échassiers observés en 2023 sur le marais de Goulaine

16 espèces de chauve-souris identifiées sur le marais dont 5 d'intérêt communautaire

FAITS MARQUANTS

SUVIS BIOLOGIQUES

Suivis biologiques réalisés en régie

Le SYLOA réalise une série de suivis biologiques sur le marais de Goulaine afin d'évaluer l'état de conservation et l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. En 2023, les équipes se sont concentrées :

- Pour la flore, sur le suivi palustre, la roselière, et les prairies humides d'intérêt communautaire ;
- Pour la faune, le syndicat a effectué des relevés de la population de triton crêté avec la pose d'amphicats, des pièges qui permettent d'attraper les tritons sans les blesser (sur autorisation). Ces relevés ont été effectués avec l'aide d'étudiants du BTS Gestion Protection de la Nature du Lycée Briacé situé au Landreau, dans le cadre d'un projet tuteuré que cinq étudiants ont réalisé en 2023. L'objectif de ce projet était de produire un diagnostic du réseau de mares du bocage favorables au triton crêté.

Suivi annuel de la héronnière

La héronnière de l'Anglessort accueille des effectifs importants d'oiseaux nicheurs rares et menacés en Europe. La Ligue de Protection des Oiseaux, est mandatée par le SYLOA depuis 2020 pour dénombrer les grands échassiers (hérons, aigrettes, ibis, ...) nichant dans la héronnière. Le recensement réalisé en 2023 confirme que la tendance est à l'évolution des colonies.

Inventaire des chauves-souris du marais de Goulaine

Le SYLOA a piloté à l'été 2023 une campagne d'observation des chauves-souris dont le « Grand Murin », espèce d'intérêt communautaire qui niche au Landreau, à proximité du marais de Goulaine. L'objectif était d'évaluer la présence de cette espèce sur le site Natura 2000 pour s'alimenter, car elle affectionne particulièrement les zones bocagères humides riches en divers insectes et gros coléoptères.

L'étude a été confiée à un prestataire qui a effectué des observations à l'aide d'une caméra thermique et enregistré les ultrasons produits par les chiroptères. Les résultats de l'étude permettront de proposer une gestion adaptée des milieux favorables aux chauves-souris et ainsi de participer à la préservation de ces espèces protégées.

On retrouve des tritons crêtés dans certaines mares du marais de Goulaine

ANIMATION DU SITE NATURA 2000 DU MARAIS DE GOULAINE

FAITS MARQUANTS

PROGRAMMES D'ACTIONS

Mesures agro-environnementales

Le volet agricole du DOCOB Natura 2000 se traduit par la mise en place d'un PAEC (programme agro-environnemental et climatique) qui propose des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) favorables au marais. En 2023, 14 MAEC ont été contractualisées avec des exploitants agricoles, sur 463 ha pour un montant de 84 809 €. Parmi les actions subventionnées : une fauche plus tardive des prairies humides qui favorise la croissance de la végétation et ainsi la nidification de l'avifaune, ou encore la mise en défens de 10% de la surface des parcelles de prairies de fauche ou de pâturage qui ne seront donc pas fauchées.

Une prairie maigre de fauche du marais de Goulaine

Définition d'un programme d'actions sur le marais à intégrer dans le CT Eau

Afin de bénéficier de subventions, certaines actions de restauration des cours d'eau inscrites dans le document d'objectifs Natura 2000 du marais de Goulaine, ont été intégrées au CT Eau Goulaine Divatte Robinets. Parmi elle : le retrait de sédiments, des travaux sur la ripisylve, des campagnes d'arrachage de la Jussie et le remplacement de passerelles d'accès aux parcelles du cœur de marais.

PERSPECTIVES 2024

- Suivi de la population du Damier de la Succise
- Mise en œuvre du programme de curage 2023 et 2024
- Poursuite du dénombrement de la colonie de grands échassiers
- Mise en œuvre d'un contrat de restauration de la roselière sur une parcelle de la commune de Haute-Goulaine

Le Damier de la Succisse, une espèce d'intérêt communautaire du marais de Goulaine

CHIFFRES CLÉS

84 809 €	montant des MAEC contractualisées en 2024
4885	grands échassiers observés en 2023 sur le marais de Goulaine
16	espèces de chauve-souris identifiées sur le marais dont 5 d'intérêt communautaire

Le Héron garde boeuf, un grand échassier observé dans le marais de Goulaine

GESTION DES NIVEAUX D'EAU ET DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

Le syndicat assure la gestion des niveaux d'eau dans le canal et le marais de Goulaine. Le maintien de différents niveaux d'eau dans le marais, en fonction des périodes de l'année, est déterminant pour la majorité des habitats et espèces du site. En période estivale, l'apport régulier d'eau de la Loire, permet d'améliorer la qualité de l'eau du marais.

Pour cadrer cette gestion, un calendrier des niveaux d'eau est défini lors des comités de pilotage du site Natura 2000 du marais de Goulaine, en concertation avec l'ensemble des représentants des usages du marais. Il définit des cotes objectifs à atteindre à une date donnée en fonction des enjeux de préservation de la biodiversité suivant la saisonnalité et des usages.

Cette gestion est assurée par cinq ouvrages situés sur le bassin versant et tient compte des marées, des niveaux de la Loire lors des crues et de la pluviométrie sur le bassin versant.

Le vannage à la Loire

FAITS MARQUANTS

Résultats du diagnostic de la pathologie béton des ouvrages hydrauliques

En 2023, le SYLOA a finalisé les suivis relatifs à la pathologie béton observée depuis plusieurs années sur le génie civil du vannage du port. Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été mandatée pour rédiger le cahier de charges des travaux à réaliser et l'entreprise Sixense a été retenue pour les réaliser.

Transfert du génie civil du système d'endiguement de la Divatte

Le génie civil des ouvrages à la Loire intégré dans le système d'endiguement de la Divatte a été rétrocédé aux trois EPCI membres du SYLOA (Nantes métropole, Communauté de communes Sèvre et Loire, Clisson Sèvre Maine Agglo). La gestion du système d'endiguement a été déléguée par les EPCI à l'Établissement Public Loire (EPL) à partir de janvier 2024. L'EPL a désormais en charge la maintenance du génie civil des ouvrages, le SYLOA conserve l'entretien et la maintenance de la partie mobile comprenant les vannes et les pompes.

Cadrage de la gestion des niveaux d'eau

Les services du SYLOA, en lien avec la commission GEMAPI, ont élaboré un document-cadre définissant les niveaux de vigilance du marais et du canal de la Goulaine nécessitant l'intervention des services du SYLOA. Il comprend plusieurs niveaux d'alerte, notamment en cas de risque de crue important, pour lequel est défini la procédure pour activer le système de pompes à la Loire lorsque l'évacuation gravitaire n'est plus possible.

PERSPECTIVES 2024

- Lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la franchissabilité du vannage du port et lancement de la première phase de travaux
- Elaboration d'un document d'organisation sur le système d'endiguement de la digue de la Divatte en lien avec l'EPL
- Réalisation de batardeaux, des éléments occultants, pour fermer les exutoires des chambres de pompes qui remplaceront les batardeaux existants en bois, peu maniables.

SYLOA
syndicat Loire aval

TERRITOIRES ENGAGÉS POUR L'EAU

1 Ter avenue de la Vertonne
44120 VERTOU

Standard : 02 85 52 44 14
www.sage-estuaire.org
www.loire-goulaine.fr